

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 07 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID : 059-215902024-20221220-20221207DEL12-DE

NOMBRE :

De conseiller en exercice	29
De présents	25
De votants	29
Pour	28
Contre	
Abstention	1

OBJET :

Cession à l'euro symbolique de parcelles communales rue des Trois Lys (section AB 276, 277, 278, 280) : retrait de la délibération correspondante N°20221110DDEL18

DELIBERATION :

Publiée le 15 décembre 2022

Rendue exécutoire le 15 décembre 2022

Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 15 décembre 2022

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;

Le : 15 décembre 2022

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le : 1^{er} décembre 2022

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

Caroline

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale Salle de la Lucarne, centre Socio Culturel AGORALYS, 120 rue Delpierre, afin de tenir sa séance plénière, sous la présidence du Maire ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, PANIEZ Laetitia, BOULINGUEZ Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, CLOUET Valérie, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, DASSONVILLE Pierre, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée, LARD Vanessa,

Etaient excusés avec (ou sans) procuration :

M. Jean-Pierre DUBURCQ, procuration donnée à M. Vincent DOUCHET, M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE, Me Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Me Annie PREUDHOMME, Me Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Pierre CAMPHYN ;

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération sous le N° 20222110DEL18, le Conseil Municipal a accepté en séance plénière le 11 octobre 2022, la vente à l'euro symbolique des terrains section AB 276, 277, 278 et 280, situés dans le lotissement « La Porte des Anglais » à Monsieur et Madame Pierre DASSONVILLE.

Il s'avère que ces terrains faisaient partie du « Pass Foncier », un dispositif d'aide à la l'acquisition différée du foncier financé par le 1% Logement seul, proposé par le lotisseur « EUROPEAN HOMES » et destiné à favoriser l'accession à la propriété dans le neuf de la première résidence principale.

Au moment de la rétrocession des espaces verts du lotissement par « EUROPEAN HOMES » à la commune d'ERQUINGHEM-LYS en décembre 2013, celle-ci est devenue de fait propriétaire des terrains déjà intégrés dans l'emprise foncière du logement concerné, 6 rue des Trois Lys.

Considérant les modalités d'exécution du vote de la délibération, le représentant de M. Pierre DASSONVILLE, Conseiller Municipal excusé lors de la séance, devant normalement s'abstenir d'y prendre part et d'autre part la nécessité de solliciter le service des Domaines (Direction Générale des Finances Publiques) pour l'obtention de la valeur vénale des parcelles en question, la Préfecture au titre du contrôle de légalité des actes nous demande de retirer de la délibération.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Par 28 voix Pour et une Abstention (M. Pierre DASSONVILLE qui ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal procède au retrait de la délibération N° 20222110DEL18, dans l'attente de l'avis à rendre par le service des Domaines.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

Caroline